



CRÉATION D'UN PARCOURS ARTISTIQUE EN VALLÉE DU THOUET

Règlement de la consultation
Commande publique de trois œuvres d'art pour le
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Deux-Sèvres (79)

Publié le 19 juin 2020

SOMMAIRE

1. L'appel d'offres

- 1.1 Commanditaire et organisme qui passe le marché
- 1.2 Mode de passation
- 1.3 Objet du marché

2. Le contexte de la commande

- 2.1 Le parcours artistique en Vallée du Thouet
- 2.2 Les 3 sites retenus en vallée du Thouet (phase 2)
- 2.3 Les caractéristiques du territoire

3. Programme de commande

- 3.1 Généralités
- 3.2 Spécificité de la commande

3. Modalité de sélection des candidats, organisation et mise en œuvre du projet

- 4.1 Comités
- 4.2 Modalités de sélection
- 4.3 Budget prévisionnel
- 4.4 Contacts
- 4.5 Calendrier

ANNEXE

Historique du projet et présentation des workshops conçus en lien avec le projet de commande, en partenariat avec le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc à Thouars et le Grand Huit, réseau des écoles d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine.

1. L'appel d'offres

1.1 Commanditaire et organisme qui passe le marché (pouvoir adjudicateur)

Monsieur Olivier Cubaud
Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26, rue de la Grille
79600 Saint-Loup-Lamairé

Tél. : 05 49 64 85 98

Email. : smvt@valleedouthouet.fr

Site internet : www.valleedouthouet.fr

1.2 Mode de passation : Marché public passé selon la procédure adaptée.

1.3 Objet du marché : Conception, réalisation et installation de 3 œuvres d'art sur 3 sites.

2. Le contexte de la commande

2.1 Le parcours artistique en vallée du Thouet

Le Thouet est l'avant dernier affluent en rive gauche de la Loire, entre Saumurois et plaine niortaise. La vallée du Thouet, entre Gâtine, Thouarsais et Saumurois est un territoire de 75 000 habitants situé au nord du département des Deux-Sèvres (région Nouvelle-Aquitaine). Fort de mettre en avant ce paysage de vallée, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet s'attache depuis 10 ans à faire de ce territoire une destination touristique à part entière. Sur le chemin secondaire de Saint-Jacques-de Compostelle, sur le GR36 et depuis 2015 sur la Vélo Francette, véloroute nationale reliant depuis 2015, Oustréham à La Rochelle, la vallée du Thouet se découvre en itinérances.

C'est dans cette même logique qu'est née l'idée de parcours artistique. Le Syndicat Mixte de la vallée du Thouet, dans le cadre de son projet de développement touristique a souhaité travailler sur la valorisation des parcelles publiques avec vue sur le Thouet. Initialement, un appel à manifestation d'intérêt a été transmis aux collectivités riveraines de la rivière le Thouet. Il s'agit de donner un caractère singulier aux rives du Thouet et de mettre en réseau des sites permettant de voir le Thouet autrement. 9 sites ont été retenus au fil des 120 km que constitue la rivière en Deux-Sèvres.

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet souhaite créer un ambitieux programme de commande d'œuvres d'art contemporain, en partenariat avec le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars et l'association des écoles d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine, le Grand Huit. L'étude 2017 relative à la tranche 1 a intégré dans la réflexion, l'ensemble d'un programme composé de 9 sites proposés en tranche 2 (2020-2022) et 3 (2022-2023). L'engagement du centre d'art de Thouars, des écoles d'art et la création d'un dispositif de professionnalisation spécifique ainsi que le travail engagé avec les collectivités en phase 1, a constitué une phase d'expérimentation de la démarche qui est le matériau de la commande. Il s'agit plus largement de pédagogie, de professionnalisation, d'expérimentation et de développement vertueux du territoire. Cette démarche innovante initiée en tranche 1 sera poursuivie en tranche 2.



Objectifs et esprit du projet

Le projet repose sur la volonté :

- d'ancrer une démarche artistique contemporaine dans l'espace public et paysager et particulièrement autour de la rivière.
- de s'insérer dans une démarche de valorisation touristique de la vallée du Thouet. L'objectif sur plusieurs années et en 3 tranches est de développer un itinéraire entre plusieurs sites en bordure de Thouet ou avec vue sur le Thouet, démarche qui aboutirait à la création d'un circuit reconnu à l'échelle départementale et régionale.
- de sensibiliser les habitants et un public de tous âges à leur environnement par le biais de l'art, en les invitant à porter un nouveau regard sur l'identité de leur territoire et son paysage de vallée au travers de la vision de l'artiste, et en ouvrant leur esprit à de nouvelles représentations.
- d'inclure un volet éducation et communication en parallèle au travail de création. Il est indispensable que les habitants s'approprient les projets en y étant associés, et que la présence de l'artiste soit l'occasion de développer une approche de l'art contemporain.

La tranche 1 du projet a été réalisée à compter de novembre 2018 et livrée en mai 2019.

SOUVENIR D'UNE PLAGE, Mythologie d'un possible littoral, oeuvre créée par Corène CAUBEL



« Sur les versants d'un méandre, à environ 80 mètres d'altitude, sur un axe nord-ouest/ sud-est de 1,14 Kilomètre, une série de constructions jalonne le territoire. Ces curieux vestiges maritimes, un phare, une pêcherie et des cabines de plage, semblent baliser le seuil entre la terre et l'eau. Cette « mythologie » évoque à travers trois œuvres, un passé maritime (il y a 200 millions d'années) « où la région de Thouars était située dans la Téthys, en marge d'une île (la terre armoricaine), à l'aplomb d'une zone recouverte par une faible tranche d'eau (haut-fond vendéen), et se caractérisait par la présence d'écueils granitiques ».

Corène CAUBEL.

Un parcours de 8 kilomètres relie les trois œuvres.



Actions envisagées – attentes relative à la tranche 2

- Ces œuvres comprendront à tout ou partie un caractère fonctionnel pour voir la vallée du Thouet et la rivière autrement.
- Ces œuvres mettront en exergue les caractéristiques du territoire, la thématique de la rivière étant centrale à la réflexion, avec le constant respect de l'environnement.
- Ces œuvres seront pérennes, restant visibles sur plusieurs années (à 15 ans)
- La création de ces œuvres devra intégrer les contraintes des périmètres soumis aux avis des Bâtiments de France (secteur classé / sauvegardé).
- La création des œuvres devra intégrer les contraintes d'inondabilité des parcelles.
- Les besoins d'entretien des œuvres seront pris en charge localement par des moyens modestes.
- La notion de parcours et d'itinérance d'une œuvre à l'autre est à intégrer dans la réflexion, de même que le lien potentiel avec les tranches 1 et 3.
- Les liens avec les habitants et promeneurs avant, pendant et après le projet constituent un élément indispensable.
- La communication et la valorisation auprès d'un large public est à définir en amont du projet et constitue un point important du projet.
- L'artiste réalise l'œuvre lui-même et peut être accompagné par des artisans locaux, bénévoles et habitants.
- Les conclusions du workshop proposées par des étudiants d'écoles d'enseignement supérieur d'art publiques en Nouvelle-Aquitaine, et réalisé en novembre 2018 au centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc seront portées à la connaissance de l'artiste pour information (voir annexe).

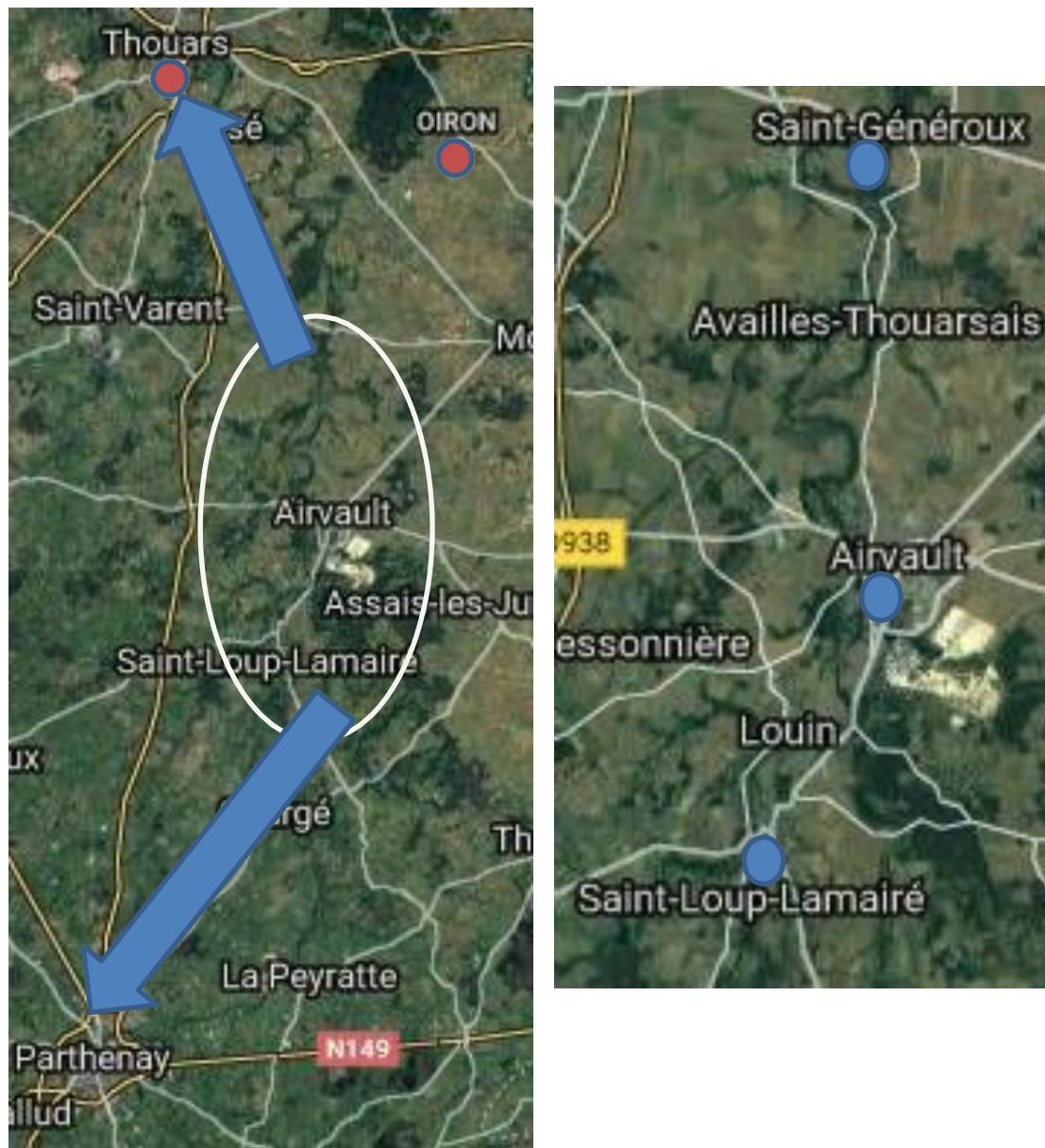
2.2. Les 3 sites retenus en vallée du Thouet (phase 2)

Les 3 sites proposés pour cette tranche 2 constituent un parcours distant de 14.5 km sur le Thouet médian, reliés par le GR36 et la Vélo Francette, avec la rivière comme fil conducteur.

Airvault se situe à 22 km de Thouars et 25km de Parthenay, au cœur de la vallée du Thouet.

En amont d'Airvault, Saint-Loup / Thouet est à une distance de 6 km.

En aval d'Airvault, Saint-Généroux, est à une distance de 8,6 km.



Les 3 sites sont présentés de l'aval vers l'amont.

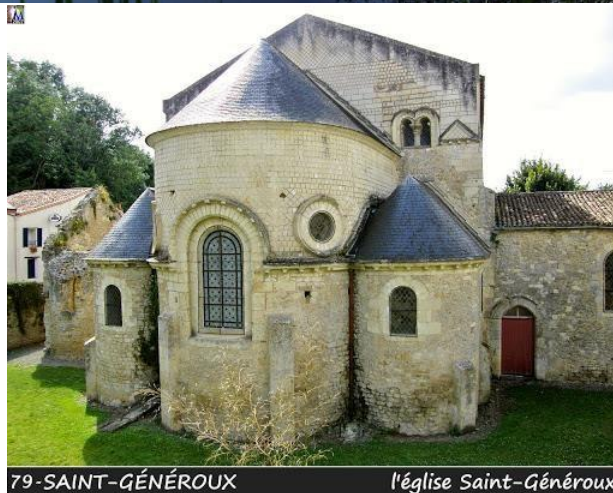
Saint-Généroux et le vieux pont

La commune compte 362 habitants. Elle est dotée d'un riche patrimoine :

- **Le pont roman** sur le Thouet, est inscrit depuis 1926. Le pont roman a été construit par les moines de Saint-Jouin-de-Marnes au cours des XII^e et XIII^e siècles. Il se compose de cinq arches dont deux présentent des refuges piétons aménagés sur des avant-becs triangulaires en amont. Les arcs sont en plein cintre pour les trois du centre et brisés pour les deux autres. Long de 126 m, il est revêtu d'une chaussée pavée de plus de 80 m de long, qui lui donne un cachet remarquable.
- **L'église Saint-Généroux** est classée monument historique depuis 1846. L'église est l'une des plus anciennes du Poitou puisqu'elle date du X^e siècle. C'est un ancien prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Jouin de Marnes. Le sanctuaire a probablement été édifié à l'emplacement du tombeau du moine Generosus, devenu saint Généroux. L'église fut remaniée au XII^e siècle et a été largement restaurée au XIX^e siècle (reconstruction du mur-clocher en 1892-1893). Les ruines de l'ancien couvent sont visibles autour de l'église.

Parmi les personnalités liées à la commune, on peut citer :

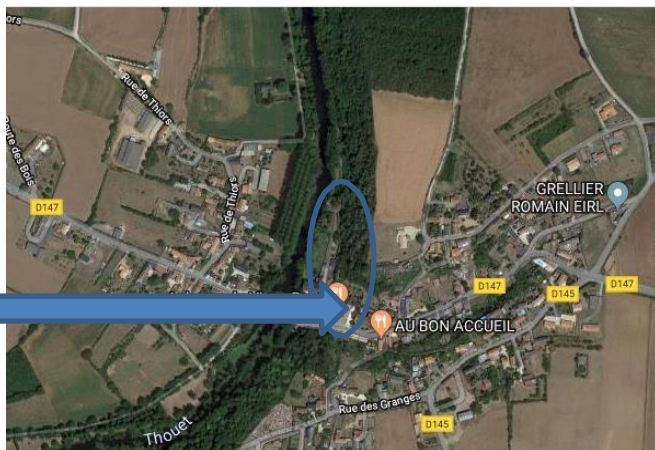
- Généroux (VI^e siècle), romain d'origine, moine puis abbé à *Saint-Jouin-de-Marnes* ; fêté le 16 juillet en Occident et le 10 juillet en Orient.
- François Villon (XV^e siècle), poète français de la fin du Moyen-Age cite "Saint Généroux en Poitou"



79-SAINT-GÉNÉROUX

l'église Saint-Généroux

La commune compte à proximité immédiate de ces deux édifices 1 restaurant, 1 hôtel-restaurant, une aire naturelle de camping et un gîte d'étape ; ce qui est fait un lieu d'étape non négligeable pour les usagers de la Vélo Francette, les promeneurs et touristes mais aussi les habitants.



La parcelle qui accueillera l'œuvre est visible de l'ancien pont, lieu de promenade. Elle est accessible par l'aire naturelle de camping et donne une vue sur berge inédite sur le vieux pont.



Les caractéristiques principales de la parcelle sont les suivantes :

Parcelle en bordure de rivière, zone inondable, périmètre soumis à l'avis des Bâtiments de France
 Parcelle sur le GR36 et la Vélo Francette
 2 restaurants fréquentés en semaine le midi, 1 hôtel, 1 gîte d'étape, 1 aire naturelle de camping
 attenant à la parcelle - Accès par l'aire naturelle de camping- accès handicapé.

Airvault et la prairie de Soulièvres

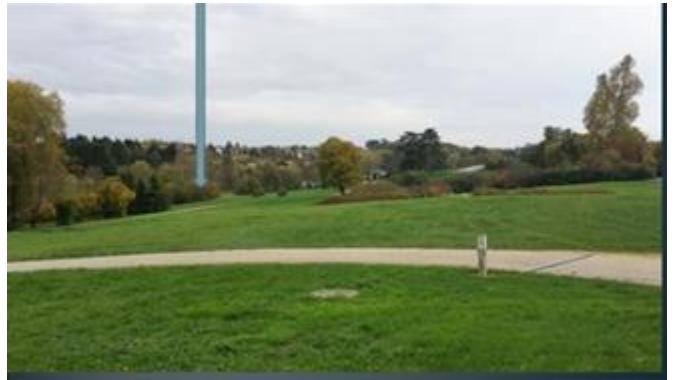
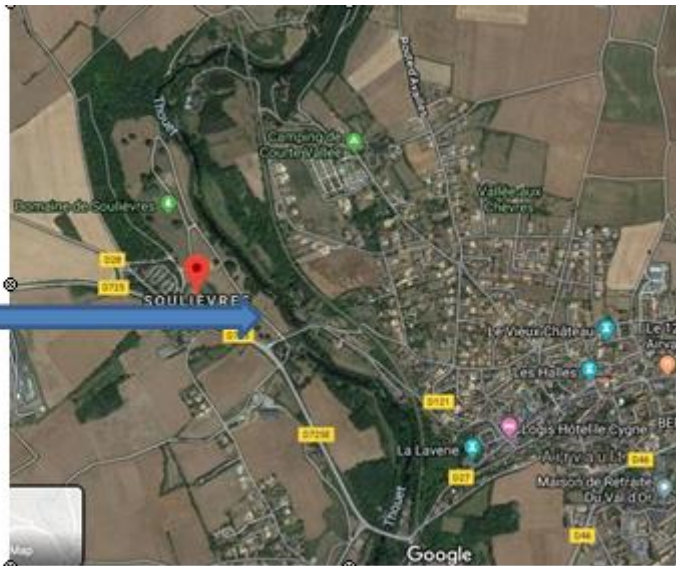
Airvault, commune labellisée Petite Cité de Caractère, compte 3280 habitants. Située au nord-est du département des Deux-Sèvres en Haut-Poitou, elle est nichée au creux de la vallée entre pays granitique et pays calcaire. Dans sa partie nord-ouest, elle suit la rive droite du Thouet, rivière limitant les plaines et la Gâtine. Elle est un carrefour entre des routes provenant de pôles urbains tels que Mirebeau, Bressuire, Thouars, Parthenay et Poitiers. Airvault est au centre d'un réseau de chemins menant également à Moncontour, Argenton-Château, Saint-Varent, Saint-Loup-Lamairé et Saint-Jouin-de-Marnes. À proximité d'Airvault passait l'ancienne voie romaine qui menait de *Limonum* (Poitiers) à *Juliomagus* (Angers). Airvault est établie à une vingtaine de kilomètres de Thouars, dont les vicomtes successifs ont contrôlé la ville.

Son patrimoine est important, comprenant notamment :

- L'ancienne **église abbatiale Saint-Pierre d'Airvault** pas dans son état originel. En effet, avant d'être une abbaye de chanoines augustins, le bâtiment primitif était une collégiale, fondée par la vicomtesse Aldéarde d'Aulnay (ou Hildéardix, Hildegarde), veuve du vicomte Herbert I^{er} (ou Arbert I^{er}) de Thouars. De cette ancienne collégiale, il ne nous reste quasiment aucun vestige, si ce n'est la chapelle dites des Gallénies, juxtaposée au narthex de l'abbatiale actuelle. D'après les fouilles archéologiques menées, nous savons que l'origine de cette chapelle remonte au X^e siècle, mais aucune source textuelle n'a permis d'en savoir plus au sujet de ces édifices primitifs... Après le décès d'Aldéarde, les chanoines séculiers de la collégiale vont tenter de faire respecter le chapitre, mais à la longue, ils vont "se laisser aller", au goût des vicomtes de Thouars. Par conséquent, ils feront appel à Pierre II, évêque de Poitiers, pour qu'une règle soit instaurée à Airvault. Les chanoines choisiront à l'unanimité la règle de saint Augustin d'Hippone. C'est donc à partir de l'acte de 1095 que l'église d'Airvault deviendra une abbaye tenue par des chanoines réguliers augustins. Le premier abbé sera Pierre de Saine Fontaine (*Petri a fontes salubri*), de 1096 jusqu'à 1110, date de sa mort. Son successeur sera Gislebert, principal fondateur de l'abbaye que l'on connaît (façade, cloître de l'abbaye, narthex...).
- **Le château d'Airvault** reposant sur un castrum, d'un château fondé au XI^e siècle, mais il est fort probable que ce château ne corresponde pas à celui qui existe encore actuellement.
- **La fontaine souterraine** est située quelques mètres à l'ouest de l'église Saint-Pierre, sous la place actuelle, l'ancienne fontaine publique est accessible par un escalier ancien. Elle a été construite dans la première moitié du XII^e siècle et utilise les eaux du plateau nord d'Airvault conduites par le ruisseau Saint-Pierre. Ceci correspond environ au niveau de sol du XII^e siècle retrouvé sous la place actuelle avant les nombreux remaniements successifs des XIV^e et XV^e siècles. Elle s'étend sur environ 25 mètres de longueur mais a subi quelques retouches au cours du temps. On peut encore apercevoir son puits et deux fosses. Sa partie romane est visible au nord, avec deux voûtes en arc brisé puis trois voûtes en plein cintre, avec arcs doubleaux, étendue sur 12,8 mètres, et sa partie du XIX^e siècle au sud, couverte en berceau.
- **La halle**: Reconstituée au XIX^e siècle à l'emplacement d'une ancienne halle datant de la fin du Moyen Âge, elle abrite chaque samedi le marché. Elle est aussi utilisée pour de nombreuses manifestations.
- **Les fortifications urbaines** : Les habitants, en s'appuyant sur le pouvoir et la reconnaissance de Maubruny de Liniers, seigneur d'Airvault et chambellan du roi Charles VII, demandèrent de « faire fortifier et clore la dicte ville de murs, fossés et autres fortifications ». C'est ainsi que, le 9 décembre 1438, le sénéchal du Poitou, Jean de la Roche, rendit une ordonnance permettant la fortification de la ville. Le périmètre devait approcher sensiblement les 1150 mètres et les murs atteignaient la dizaine de mètres de hauteur en général, comme les murs du château orientés vers la plaine au nord.
- **Les chapelles**
 - o **La chapelle Saint-Jérôme** : Située au nord-ouest de la ville, dans le faubourg Saint-Jérôme, proche de l'enceinte, la chapelle était celle d'un ancien prieuré régulier qui avait été fondé par Gislebert, le deuxième abbé d'Airvault, au début du XII^e siècle. Il subsiste quelques traces anciennes de son architecture mais la majeure partie a été détruite puis reprise par les nouveaux propriétaires. Sa taille intérieure était approximativement de 16 m de longueur et de 6 m de largeur. L'architecture d'origine n'a pas laissé énormément de traces, si ce n'est un arc brisé.
 - o **La chapelle Giraud, ou des Trois-Maries** : Cette chapelle est située au sud de la ville, sur la place des Promenades actuelle.

- **La chapelle de l'aumônerie** : Cette ancienne chapelle Notre-Dame remonterait au XII^e siècle et est située sur la route de Saint-Loup, au sud de la ville.
- **Les ponts médiévaux** : Entre Airvault et Soulièvres, deux anciens ponts permettent de franchir le Thouet :
 - À un kilomètre au sud-ouest d'Airvault, le pont médiéval de Vernay est classé monument historique depuis 1868.
 - Un kilomètre au nord et donc vers l'aval, le pont de Soulièvres date également du Moyen Âge.
- **Le château de Soulièvres** a perduré sous divers aspects, depuis le Moyen Age jusqu'au milieu du XX^e siècle. La première forteresse, attestée en 1397 (mais probablement antérieure), rasée en 1848, a été remplacée par un château construit en 1851, accompagné d'une chapelle et d'un pavillon de chasse situé dans les bois. Ce dernier château, démoli en 1955, ne figure sur aucun plan connu. Il était la propriété du marquis de Maussabré, étalement propriétaire du château de Saint-Loup-sur-Thouet. A côté de la chapelle, subsistent des traces de l'ancienne glacière, utilisée aux XVII^e et XVIII^e siècle. **Parmi les personnalités liées à la commune, on peut citer Voltaire.** La famille de Voltaire est originaire d'Airvault. Le célèbre dramaturge et philosophe des Lumières, qui passait ses vacances étant enfant dans le village d'Airvault, aurait pu choisir son nom de plume en inversant les deux composantes du nom du village : Airvault / voltaire.





La parcelle qui accueillera l'œuvre se situe au cœur de la prairie de Soulières, à 1km du centre bourg et de l'église abbatiale et des halles ; point central de la commune.
Elle est accessible par le parking de Soulières et un cheminement au milieu de la prairie, rendant accessible la promenade pour un large public.



Les caractéristiques principales de la parcelle sont les suivantes :

La parcelle est en bordure de rivière, en zone inondable, dans le périmètre soumis à l'avis des Bâtiments de France.

Elle se situe sur la Vélo Francette, accessible par un cheminement en stabilisé. Il est souhaité proposer l'espace à proximité de l'éperon rocheux en référence au château de Soulières qui n'est plus.

La salle des fêtes pouvant accueillir 840 personnes, attenante à la prairie rend le lieu fréquenté les week-ends. Des festivals ont lieu sur le site : « le rêve de l'aborigène / 3 jours en juillet / 5000 personnes- et « musiques et danses du monde / 4 jours en juillet / 4000 personnes).

La prairie est fréquentée par promeneurs et pêcheurs.

Saint-Loup-sur-Thouet et le chemin des Écoulies

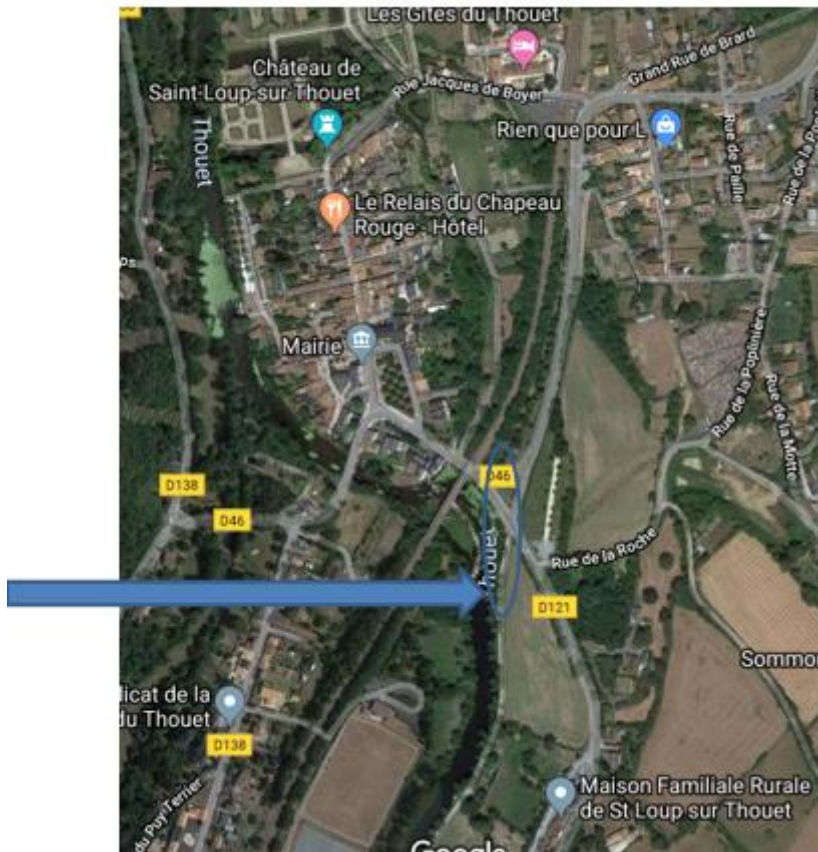
La commune de Saint-Loup-sur-Thouet, 986 habitants, se situe au nord-est des Deux-Sèvres, au confluent du Thouet et du Cébron, entre la Gâtine à l'ouest, le Bocage au nord-ouest et les plaines du Thouarsais à l'est. La ville est construite directement sur un socle ancien primaire usé par l'érosion, composé de roches dures, granit et granulite. On retrouve ainsi à Saint-Loup plusieurs types de roches qui dépendent de l'érosion du granit. La ville est établie à environ 70 km de Poitiers, 30 km de Thouars et de Bressuire, et 20 km de Parthenay.

Saint-Loup s'inscrit dans un fond de vallée entouré par des collines. Le bourg est à une altitude moyenne de 74 mètres au-dessus de la mer tandis que les petites collines qui englobent la ville s'échelonnent entre 110 et 140 mètres en moyenne, le point culminant étant à 162 mètres d'altitude. Le Thouet n'est pas navigable mais pouvait être utilisé pour faire fonctionner des moulins. Il forme une grande boucle à partir de Saint-Loup, dont la rive gauche est dominée par des collines boisées et dont la rive droite est plutôt plane et alluviale, au contact direct avec la ville. S'ajoute à cette rivière son affluent sur sa rive gauche, le Cébron, né lui aussi dans la Gâtine. Ces deux cours d'eau ont apporté leurs avantages mais aussi leurs contraintes au site de Saint-Loup. En effet, ces derniers ont permis d'obtenir deux barrières naturelles non négligeables pour défendre la ville au cours du Moyen Âge. Ils ont en outre apporté une certaine fertilité aux terres environnantes, facilitant ainsi la vie quotidienne des habitants. Mais en contrepartie, la proximité du Thouet et du Cébron, et la faible altitude du site ont dû causer de nombreuses inondations au cours des siècles. Le barrage du Cébron, construit en 1982, a considérablement régulé ces crues, mais il n'existait pas au Moyen Âge. Des parties de la ville ont certainement dû subir plusieurs phases de reconstructions. Un travail de collectes de la mémoire sur les crues du Thouet est en cours sur la commune.

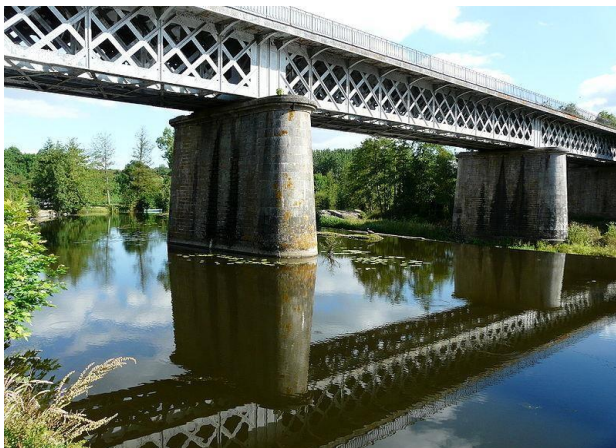
Labellisée « Petite Cité de caractère », Saint-Loup est elle aussi dotée d'un patrimoine d'exception : « La première mention écrite de Saint-Loup provient de la Charte de réforme de l'abbaye d'Airvault par l'évêque de Poitiers Pierre II, en 1095-1096. On y retrouve les termes latins suivants : Ecclesie Sancti Lupi et Sancti Pancratii. » Le premier seigneur de Saint-Loup est connu sous le nom de Drogon au XIIIe siècle. Le domaine de Saint-Loup passe ensuite à la famille Dercé (Gauvain de Dercé apparaît dans le chartier de Saint-Loup en tant que seigneur local en 1278) à laquelle on doit l'édification d'un château dont il reste le donjon actuel daté du XVe siècle. L'emblème de la commune est encore aujourd'hui le blason de la famille Dercé.

- **Le château**: Artus Gouffier, Grand maître de France et Conseiller de François Ier acquiert la châtellenie en 1517-1518. La famille Gouffier, l'une des plus influentes du Poitou, fait ériger la « demeure de plaisance » inspirée de l'architecture Renaissance, le château, au cours du XVIIe siècle. Les Gouffier font également construire le Château d'Oiron plus au Nord. Au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, la cité est florissante et réputée grâce à l'activité de ses tisserands et de ses tanneurs. Les maisons à pans de bois le long de la grand'rue et des rues adjacentes sont édifiées par ces artisans et commerçants. Parmi les familles les plus opulentes grâce au commerce des peaux figurent les Clabat, les Suyre et les Arouet (aïeux de Voltaire). La famille Arouet possède la maison dite « La grande tannerie » dans la grand'rue qui conserve encore aujourd'hui les vestiges des fosses maçonnées servant à traiter les peaux. Dans les environs de Saint-Loup, la culture de la vigne est très importante jusqu'au XIXe : les hameaux de Crémille et de Marouillais conservent encore des maisons de vigneron reconnaissables à leur escalier extérieur qui dessert l'habitation établie au-dessus du chai.
- **Les fortifications urbaines** : Deux ou trois portes devaient se tenir à Saint-Loup, comme l'atteste le plan de 1740. Il semblerait que ces dernières étaient encore visibles au début du XIXe siècle. Au sud-est se tenait la porte de la Roche, dont un gond était encore visible dans des murs dans les années 1980. Elle permettait d'accéder à Crémille ou encore à Lamairé. La seconde se situait au nord-est, et s'appelait la porte Saint-Jean. Elle s'ouvrait juste avant le pont Saint-Jean en direction du faubourg du même nom, aussi appelé faubourg de Bérard, et a été démolie vers 1830. Elle permettait l'accès à Airvault et Assais par le nord-est en passant par l'actuelle rue Jacques de Boyer.
- **L'église Notre-Dame** : La fondation de l'église Notre-Dame date de la deuxième moitié du XVe siècle. Elle est mentionnée dans le pouillé du diocèse de Poitiers en tant que « prieuré-cure » de Notre-Dame de Saint-Loup et ne réapparaîtra plus sous le vocable de Saint-Loup à partir du XVIIe siècle. Elle a connu beaucoup de remaniements au cours des siècles mais son plan primitif reste inchangé





La parcelle qui accueillera l'œuvre se situe à quelques centaines de mètres du centre bourg. Elle est en bordure de rivière, à proximité immédiate de l'aire de camping-car bien fréquentée. La Vélo Francette passe dans le bourg de St-Loup. A proximité immédiate se trouve la Maison Familiale Rurale offrant des formations agriculture et environnement. La parcelle comprend le chemin des Écoulies, lieu de cheminement sur le GR36 et le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, et le carrefour entre la D121 et la D46, dont la commune a un projet d'aménagement de voirie. Elle donne une vue sur le moulin et le pont de chemin de fer.



Les caractéristiques principales de la parcelle sont les suivantes :

La parcelle est en bordure de rivière, en zone inondable, dans le périmètre soumis à l'avis des Bâtiments de France.

Elle constitue une porte d'entrée vers le bourg.

Sur l'autre rive, juste en face, on trouve les jardins familiaux partagés.

2.3 Caractéristiques du territoire

La vallée du Thouet traverse deux départements, les Deux-Sèvres et le Maine-et-Loire. Le Thouet est l'avant dernier affluent en rive gauche de la Loire et la rejoint à Saint-Hilaire-Saint-Florent tout près de Saumur. La vallée du Thouet est dotée d'atouts touristiques indéniables qui font d'elle une vallée authentique au patrimoine riche, varié et omniprésent : un patrimoine naturel mais aussi un patrimoine bâti condensé (ponts romans, châteaux, églises, gués et pierrés...).

La vallée du Thouet est située au nord-est du département des Deux-Sèvres, limitrophe à l'est avec la Vienne et tournée naturellement au nord vers le Saumurois et la Loire, suivant le cours du Thouet.

Sur ces 150 km dont 120 en Deux-Sèvres, le Thouet traverse deux entités géologiques différentes. Au sud, la partie vendéenne du Massif armoricain forme un ensemble de collines et vallons. L'altitude y varie de 150 à 250 m et les terrains sont caractérisés par des roches granitiques et imperméables. Le réseau hydrographique y est très dense.

Au nord d'Airvault approximativement, le relief s'adoucit et la vallée entre dans des terrains sédimentaires perméables tels les grès, les calcaires et les marnes.

Si en Gâtine on trouve des prairies propices à l'élevage, la partie thouarsaise comprend de nombreuses zones cultivées (céréaliculture et vignoble). Si Thouars et Parthenay comptent chacune environ 10 000 habitants, les autres communes traversées sont plutôt rurales.

Le Thouet reçoit de nombreux affluents. Entre Parthenay et Thouars, la rivière coure en fond de vallée encaissée avec de nombreux méandres et coteaux. Des vallées sèches témoignent d'un passé hydrologique mouvementé. Le Thouet a fixé l'essentiel de l'habitat, permettant le développement économique des bourgs et offrant souvent des positions défensives de choix. Plus de 100 moulins ont fonctionné toutes époques confondues dans la vallée. Meuneries, draperies, cuir, scieries, filatures, autant d'activités développées grâce à la présence de la rivière. La rivière, non navigable en Deux-Sèvres, a été très tôt segmentée par des barrages, gués et pierrés, ponts, qui en font aujourd'hui une spécificité.

Le patrimoine naturel de la vallée du Thouet, fait lien entre 2 Parcs Naturels Régionaux. Le patrimoine naturel donne lieu à des préoccupations d'inventaires (telles les ZNIEFF- zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques), ou des logiques de protection (réserves) sur des espaces traduisant un fort intérêt environnemental.

Parmi celles-ci, on retrouve notamment :

- Les arrêtés préfectoraux de biotope permettant de protéger et préserver les habitats présents sur la retenue du Cébron (communes de Louin, Saint-Loup et Gourgé).
- Les zones Natura 2000 de protection des oiseaux (une vingtaine d'espèces concernées dans les plaines d'Oiron et Thénezéen), de préservation des habitats faune et flore (une dizaine d'espèces sur le bassin du Thouet amont), 4 espèces de chauves-souris et la loutre, ainsi que 2 habitats d'intérêt communautaire.
- La réserve naturelle du Toarcien est la plus petite réserve nationale. Ce site d'anciennes carrières de pierres de construction a servi à Alcide Dessalines d'Orbigny, célèbre paléontologue du XIXème siècle pour déterminer le Toarcien, qui représente le dernier étage du jurassique inférieur. Le nom provient de l'appellation latine de la ville de Thouars.
- Des espaces naturels sensibles (ENS) désignés par le conseil départemental des Deux-Sèvres dont 5 sur le territoire de la vallée du Thouet et dont 1 a accueilli une œuvre en tranche 1 – le coteau des Petits Sablons à Saint-Jacques-de-Thouars.

Cités d'art, Petites Cités de Caractère et villages authentiques :

- 3 « Villes et Pays Art et Histoire » : Saumur, Thouars, Parthenay.
- 6 « Petites Cités de Caractère » : Le Coudray-Macouard, Montreuil-Bellay, Le Puy-Notre-Dame, Oiron, Airvault, Saint-Loup-Lamairé.
- Des châteaux : Saumur, Montreuil-Bellay, Oiron, Thouars, Airvault, Saint-Loup.
- Des églises romanes et pré-romanes d'exception : Saint-Jouin-de-Marnes, Airvault, Saint-Généroux, Thouars, Parthenay et un réseau églises ouvertes.
- Un patrimoine lié à l'eau : ponts romans, gués, pierrés et autres passerelles.
- Des sites géologiques : Le réseau « L'Homme et la Pierre », la réserve du toarcien...

Des offres d'activités de plein air et une vallée qui se découvre à vélo et en itinérance.

« Le Thouet à vélo », un tronçon de la « Vélo Francette » :

- 150 km aménagé en vallée du Thouet, un tronçon de la véloroute « Vélo Francette » (Ouireham-La Rochelle), dont 120 km en Deux-Sèvres et 30 km en Maine-et-Loire.
- Saumur, véritable carrefour entre la « Loire à vélo » et le « Thouet à vélo ».
- Une trentaine de prestataires « Accueil vélo » en Deux-Sèvres et en Maine-et-Loire.
- 13 boucles thématiques au départ du « Thouet à vélo » en Deux-Sèvres.

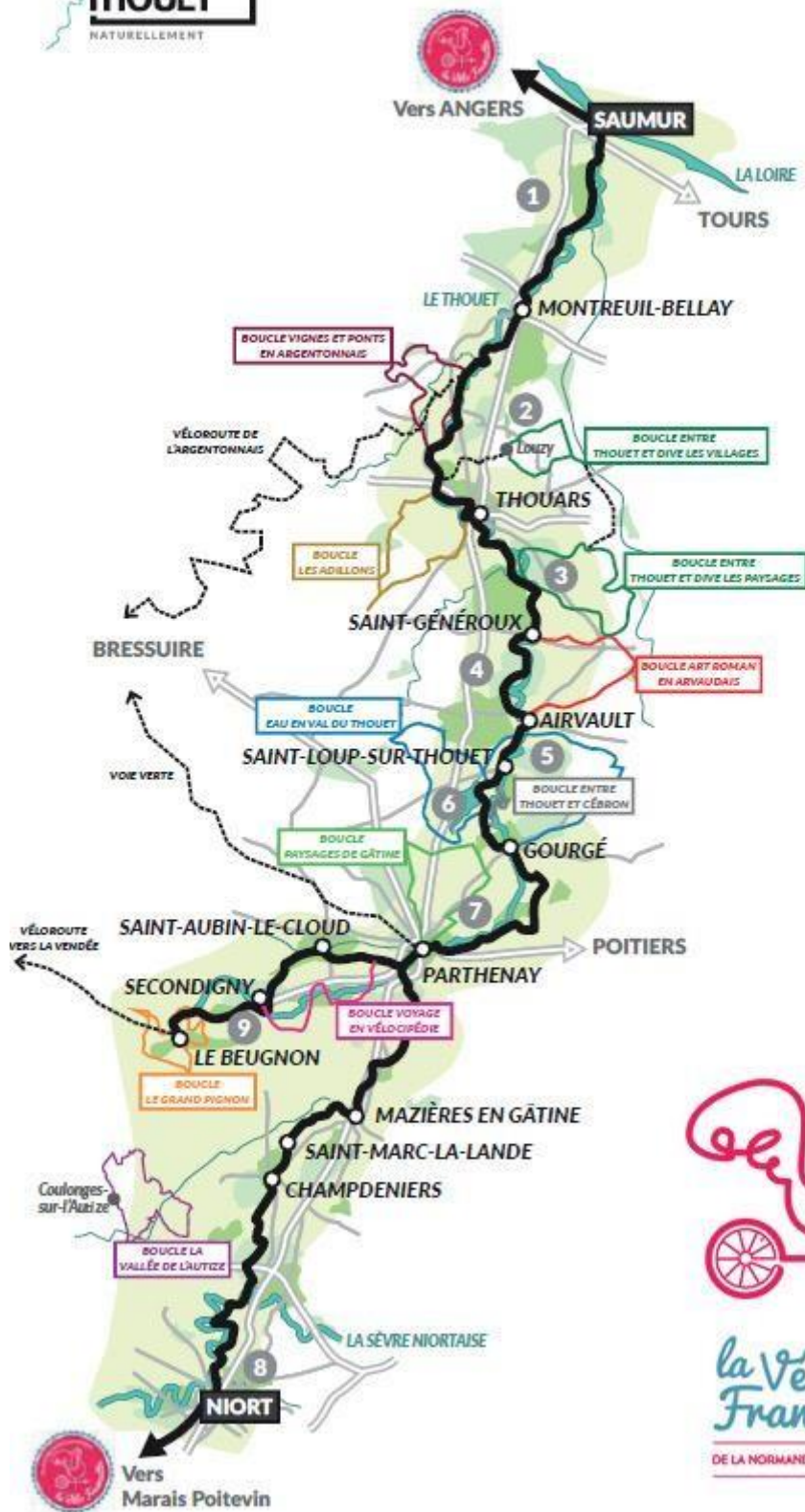
La vallée du Thouet compte également une offre importante de randonnées pédestres :

- GR 36
- Chemins secondaires de Saint-Jacques-de-Compostelle
- Boucles locales (Petite Randonnée)



Le THOUET à VÉLO

Saumur - Niort par la VÉLOFRANCETTE



3. Programme de commande

3.1 Généralités

Le cadre général dans lequel la commande artistique devra être pensée repose sur la politique menée par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, autour de la mise en valeur de son patrimoine naturel et bâti, de la création artistique et du regard porté sur la rivière, de la volonté de produire des œuvres en fonction du critère lié à la thématique de l'eau, du paysage, de la faune et la flore des milieux aquatiques, selon le principe d'avoir un fil conducteur et une diversité de propositions sur les différents sites.

Il est attendu des candidats la prise en compte de ce patrimoine, de son contexte historique, du paysage environnant (...) et de ses caractéristiques physiques.

Le projet consiste à aménager un espace convivial, accessible à tous les publics, vecteur de rencontres et d'échanges entre les visiteurs. Il doit permettre de suggérer une sensibilisation aux questions d'écologie et d'espaces naturels sensibles.

Les contraintes liées à l'accessibilité du terrain devront être prises en compte dans tous leurs aspects.

Les œuvres proposées pourront être fonctionnelles, interactives, sensibles, participatives. Elles devront prendre en considération la totalité de la parcelle et l'ensemble du parcours (tranche 1 (Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars) puis 2 (Saint-Généroux, Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet) et 3 (Parthenay, Le Tallud, Azay-sur-Thouet, Le Beugnon-Thireuil).

Les candidats seront amenés à faire des propositions de rencontres, d'actions en lien avec la création permettant d'apporter toute la convivialité nécessaire à la vie de cette œuvre à venir, sa bonne intégration dans le tissu local via son appropriation par les habitants.

Durée de ou des œuvres : 15 ans minimum.

Livraison de l'œuvre : printemps 2022

3.2 Spécificité de la commande

L'artiste lauréat sera assisté, sur le temps de la commande, par un ou une diplômé/e de l'une des écoles supérieures d'enseignement artistique public de la Nouvelle-Aquitaine.

Ce diplômé ou cette diplômée sera soutenu dans son action par une bourse expérimentale versée par l'association de ces écoles. Les écoles d'art s'engagent, dans le cadre de leur projet d'orientation générale, à développer un dispositif de professionnalisation. Il sera accompagné d'actions de valorisation, visant à faire de cette expérience inédite, un modèle prospectif de collaboration entre les opérateurs du territoire et des artistes de différentes générations.

La participation des écoles consistera en la mise en place d'une bourse et d'une plateforme expérimentale devant doter le diplômé d'une véritable professionnalisation en regard du travail d'un artiste dans le cadre d'une commande de terrain.

La participation du centre d'art consiste en l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre des workshops pour chacune des phases avec des étudiants des écoles d'enseignement supérieur d'art publiques en Nouvelle-Aquitaine (voie en annexe).

4. Modalités de sélection des candidats, organisation et mise en œuvre du projet

4.1 Les comités

Le comité technique/ artistique

Son rôle :

Il accompagne les collectivités souhaitant s'investir dans le projet - Parcours artistique en vallée du Thouet - impulsé par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet. Le comité technique réalise en amont le travail de préparation : instruction technique du dossier, expertise artistique, etc.

Ses membres :

Il est composé de personnes ressources et expertes : la DRAC Nouvelle-Aquitaine (conseiller pour les arts plastiques), la Région Nouvelle-Aquitaine (chargée de mission arts plastiques), le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc (directrice), le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (coordinatrice).

Le comité de pilotage

Son rôle :

Le comité de pilotage veille à la cohérence du projet, croisant expertises environnementales, artistiques, aménagement, etc.

Ses membres :

Le comité de pilotage, présidé par le président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, M. Olivier Cubaud, maître d'ouvrage du projet, est constitué de : l'ensemble des membres du comité technique, des représentants des communes de Saint-Généroux, Airvault et Saint-Lamairé, d'un représentant de la communauté de communes du Thouarsais, d'un représentant de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val-du-Thouet, d'un représentant du Gand Huit, de deux commissaires d'exposition, d'un artiste.

4.2 Les modalités de sélection et calendrier

PHASE 1 (candidature)

Tous les artistes engagés dans une démarche professionnelle sont éligibles, qu'ils soient français ou étrangers à la condition qu'ils respectent les obligations en vigueur en matière d'obligations sociales et fiscales et qu'ils ne soient pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Les dossiers de candidature comprendront les pièces suivantes :

Éléments administratifs :

- Une lettre de candidature, qui précise la forme juridique de la candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire, et déclaration et attestation sur l'honneur permettant de s'assurer que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir ou le formulaire DC1 ; version du 26/10/2016 ;
- Une déclaration et attestation sur l'honneur de chaque candidat en cas de candidature en groupement ou le formulaire DC2 ;
- Toute pièce permettant de prouver que le candidat est en règle avec ses obligations sociales et fiscales.

Éléments artistiques :

- Une note précisant les motivations du candidat au regard du contexte et du programme de commande (incluant la spécificité pédagogique du projet) ;
- Un dossier actualisé présentant la démarche artistique, témoignant de réalisations dans un contexte similaire, ou le cas échéant dans le cadre de la commande publique ;
- Un curriculum vitae.

Modalité de sélection des candidats :

- La conformité administrative (candidats ayant fourni les documents, déclarations et attestations demandées dûment remplies et signées) ;
- Les garanties et capacités professionnelles.

Les critères de jugement des candidatures seront analysés comme suit :

- Dossier artistique (40%)
- Adéquation de cette démarche artistique avec les objectifs de la commande (40%)
- Expérience du candidat dans le domaine artistique explicitée par des réalisations (20%)

A l'issue de cette sélection par le comité de pilotage, 3 artistes maximum seront admis à présenter une offre (étude).

Les candidatures devront obligatoirement être envoyées ou déposées au Syndicat Mixte De La Vallée Du Thouet – avec la mention « Ne pas ouvrir – Projet Parcours artistique » sur l'enveloppe - avant le mercredi 30 septembre 2020 à 17h (date de réception) :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille
79600 Saint-Loup-Lamairé

Le dossier devra également être envoyé sous version numérique à l'adresse suivante :
smvt@valleedouthouet.fr

Le comité de pilotage se réunira **courant octobre 2020 afin de sélectionner trois candidats.**

Ces derniers devront remettre dans un deuxième temps une étude pour le projet.

Une réponse sera fournie aux candidats avant fin octobre 2020.

PHASE 2 (Remise des études)**Conditions de remise des offres (études) :**

Les études doivent être remises :

Par voie papier en 3 exemplaires, doublé sur un support numérique :

-1/ Par voie postale à l'adresse indiquée ci-après : **Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet**
26 rue de la Grille - 79600 Saint-Loup-Lamairé

Ou

-2/ Contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessous et à l'accueil administratif :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - 26 rue de la Grille - 79600 Saint-Loup-Lamairé
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Les candidats admis à présenter une offre seront invités à le faire oralement en personne courant février 2021, et ne pourront se faire représenter.

Date limite de réception des offres :

Les trois candidats choisis devront remettre une étude détaillée de leur projet **avant le 29 janvier 2021** au **Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet** - 26 rue de la Grille - 79600 Saint-Loup-Lamairé

Contenu des offres :

Il est demandé aux candidats admis à remettre une étude de fournir les éléments suivants :

- Une note rédigée explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation sur le site ainsi que tout commentaire permettant de bien comprendre la volonté de l'artiste ;
- Des esquisses ou un avant-projet sous forme de maquette, croquis, ou photomontages. Ces images seront incluses sur un support numérique ;
- Les matériaux envisagés ;
- Les modalités techniques de réalisation et de mise en place des œuvres : lien avec les habitants, fabrication sur place ou avec des artisans locaux, accompagnée d'une note technique sur la signalétique envisagée, la pérennité, la sécurité et la maintenance de l'œuvre expliquant par exemple les points suivants : conditions techniques de maintenance et d'entretien par rapport à la durabilité des matériaux utilisés ou à leur caractère évolutif, modalités préventives de sécurité de conservation à mettre en œuvre, la méthodologie d'entretien, description de l'évolution de l'œuvre dans le temps et volonté de l'artiste par rapport à ces changements ;
- Un budget prévisionnel détaillé de conception, de réalisation et d'installation de l'œuvre (budget HT et budget TTC) ;
- Un calendrier prévisionnel.

Les critères de jugement des offres par le comité de pilotage :

L'offre sera analysée au regard de :

- Qualité du projet artistique, motivation exprimée pour le projet (50 %) ;
- Adéquation du projet avec le montant financier annoncé de la prestation (20 %) ;
- Capacité à réaliser le projet artistique en tenant compte notamment des contraintes de réalisation, de fonctionnement, de conservation préventive du projet (30 %).

Délai minimum de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le comité de pilotage se réserve le droit de négocier avec les candidats retenus.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présentés une offre.

4.3 Budget prévisionnel :

- Indemnité des candidats :

Chacun des trois candidats admis à présenter un projet (étude artistique) percevra pour cette étude la somme globale et forfaitaire de 5 000 € TTC. Outre les éventuels déplacements nécessaires, cette somme inclue la rémunération de l'artiste, les prestations ou expertises que l'artiste mettra en œuvre pour la réalisation de son étude, les taxes afférentes, ainsi que la cession des droits d'auteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, en cas d'insuffisance manifeste de l'étude relevée par le comité de pilotage de diminuer cette somme.

Chaque étude artistique demeure propriété de l'artiste qui l'a réalisée.

- Budget prévisionnel de la réalisation :

Le budget de réalisation de l'opération est estimé à 100 000 euros TTC. Le plan de financement de l'opération repose sur les aides du ministère de la Culture au titre de la commande publique, de la région Nouvelle-Aquitaine, du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et des collectivités propriétaires.

Le budget comprend :

- La rémunération de l'artiste pour le suivi de la réalisation, incluant la présentation à la population et sa présence à l'inauguration ;
- La production de l'œuvre, incluant la rémunération de prestataires associés à l'artiste pour des travaux de réalisation (matériaux, transports, commission de sécurité...);
- Les frais de déplacement, hébergement et restauration de l'artiste.

4.4 Contacts

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Flavie Thomas, coordinatrice
flavie.thomas@valleeduthouet.fr
Tél. : 05 49 64 85 98 / 06 38 77 08 51

Centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc, Thouars

Sophie Brossais, directrice
sophie.brossais@ville-thouars.fr
Tél. : 05 49 66 66 52 / 06 43 15 73 60

4.5 Calendrier

- Date butoir de remise du dossier de candidature des artistes : mercredi 30 septembre à 17h
- Choix des 3 artistes qui réaliseront une étude : courant octobre 2020
- Visite de terrain avec les 3 artistes retenus : fin octobre / début novembre 2020
- Date butoir de remise des trois études détaillées : 29 janvier 2021
- Réalisation : le chantier démarrera au printemps 2021 pour une livraison au printemps 2022

ANNEXE

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'ART LA CHAPELLE JEANNE D'ARC

Labellisé centre d'art contemporain d'intérêt national par le ministère de la Culture, le centre d'art prend en compte et sa situation géographique et son enveloppe architecturale pour créer une rencontre chaque fois renouvelée et enrichie. Les artistes invités en résidence s'approprient l'espace en créant une œuvre originale conçue pour le lieu, une chapelle néogothique. Le centre d'art dispose également d'un dispositif itinérant pour aller à la rencontre de tous les publics.

Fin 2015, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet spécifie sa volonté de travailler avec le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de la Ville de Thouars dans le cadre de son projet de parcours artistique valorisant les points de vue en vallée du Thouet qui lui propose de travailler avec des écoles d'art et des jeunes diplômé(e)s, compte tenu des champs croisés entre territoires, éducation et population. Le centre d'art devient le principal partenaire de ce projet porté par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, soutenu par la Drac Nouvelle-Aquitaine et le Région Nouvelle-Aquitaine.

L'engagement du centre d'art de Thouars, des écoles d'art et la création d'un post-diplôme spécifique ainsi que le travail entrepris avec les collectivités constituent une phase d'expérimentation de la démarche d'ensemble. Plus largement, l'enjeu de cette commande concerne la pédagogie, la professionnalisation, l'expérimentation et le développement vertueux du territoire.

Tisser des liens et permettre des coopérations : la richesse des réflexions et des productions des étudiants lors des workshops, leur investissement personnel et collectif, les formes diverses et originales de leurs restitutions ont amené à une réflexion autour de la constitution d'un dispositif de professionnalisation. Ce dernier permet de travailler avec les participants des workshops et les artistes lauréats de la commande artistique pour les tranches 1, 2 et 3, en pensant la mixité des écoles, des compétences, des niveaux d'études, des cursus, des objectifs pédagogiques...

Le centre d'art accompagne tout au long du processus, l'artiste lauréat, les étudiants et les enseignants lors des workshops et les jeunes diplômés. Il les accueille pour exposer le résultat de leurs études à la chapelle Jeanne d'Arc et dans les anciens commerces du centre historique de Thouars.

Une édition tirée à 1 000 exemplaires, intitulée "Cosmonautes, journal de la jeune création à Thouars et en vallée du Thouet", relate l'aventure des workshops et de la commande publique avec des interviews des artistes, d'élus et de contributeurs.

PHASES DE RÉALISATION

Dès le lancement du projet, une rencontre entre l'artiste lauréat et le/la jeune diplômé.e permet de présenter l'approche artistique, les spécificités de chaque œuvre ainsi que l'ensemble des acteurs du projet sur le territoire. Il ou elle prend part aux différentes phases du projet : l'approfondissement de la conception, les temps de préfiguration et les étapes de construction.

L'artiste et le/la jeune diplômé.e travaillent de concert à la création d'une transmission en direction des publics. Il/elle propose des rencontres avec les habitants, des outils pour transmettre, disposant d'une rémunération directe versée par le Grand Huit, réseau des écoles d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine et financée par le ministère de la Culture.

Le jury de recrutement du candidat de la bourse expérimentale remise par le Grand huit de la phase 1 s'est tenu le 8 juin 2018 à Poitiers et a retenu Victor GIVOIS, diplômé de l'École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers.

Victor GIVOIS a participé en 2016 au premier workshop initié par le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc à Thouars avec David EVRARD ainsi qu'à celui organisé en 2017 avec Yves CHAUDOUËT et Corinne MELIN.

Le workshop programmé par le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc en 2018, a donné lieu aux réflexions relatives à la tranche 2 de la commande publique sur les communes de Saint-Généroux, Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet dans une logique de continuité du projet.

Lors du workshop en 2018 avec Laure SUBREVILLE, Victor GIVOIS a proposé une performance autour des premières pierres posées à l'occasion du lancement des installations de Corène CAUBEL. Après la restitution du workshop au centre d'art de Thouars, une seconde exposition du travail des étudiants a eu lieu les 10 et 11 mai 2019 à Airvault.

Victor GIVOIS a proposé une exposition intitulée *Capsule, sculpture périthouétique*, les 15 et 16 décembre 2018 au centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc, pour faire découvrir une étape de son travail qui s'inscrit dans le cadre de la bourse expérimentale qu'il reçoit dans le cadre du projet de commande publique. Il a invité dans cette aventure Melvil LEGRAND, diplômé également de l'École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers. Victor GIVOIS poursuit son enquête périhouétostatique, lors du parcours inaugural le 25 mai 2019.

Après les démarches administratives auprès des services de l'urbanisme et de l'Architecte des Bâtiments de France, et après obtention des autorisations de travaux, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a mandaté Corène CAUBEL pour le lancement du chantier et l'arrivée des premières pierres.

L'entreprise GONORD (Thouars) a assuré la livraison des pierres sélectionnées à la Carrière ROY par Corène CAUBEL et Victor GIVOIS. L'entreprise Roy a fait don des pierres à l'artiste. Les pierres ont été installées sur l'esplanade du château et au coteau des Petits Sablons en novembre 2018. Les fondations du phare et de la pêcherie ont suivi.

Le travail du menuisier Sylvain GAUCHER (Brion-Près-Thouet), s'est échelonné de janvier à mai 2019. La construction a démarré à l'atelier de menuiserie puis les œuvres ont été installées sur sites.

L'ensemble des œuvres prend place au printemps 2019 pour une inauguration le 25 mai, sous la forme d'un parcours de 8 km reliant chacun des sites.

Ce parcours pérenne fait l'objet d'une signalétique au sol et d'un dépliant comprenant une cartographie et un descriptif des œuvres. Sur site, des cartels détaillent chacune des œuvres.

La charte graphique, les supports de communication, la signalétique, le mobilier des cartels des œuvres ont été conçus par l'agence de graphisme informationCare.

Médiation auprès des scolaires

Un temps de présentation du projet à une classe de 4ème du collège Marie-de-la-Tour d'Auvergne a eu lieu le 10 décembre 2018, comprenant une visite sur l'esplanade du château avec Corène CAUBEL et Victor GIVOIS. Une rencontre a eu lieu avec les élèves de l'école primaire de Saint-Jean-de-Thouars le même jour.

Rencontre avec les habitants

Le 5 avril 2019, 45 personnes ont assisté à la présentation du projet par Corène CAUBEL et Victor GIVOIS. Les artisans, élus et partenaires du projet ont participé à cette présentation permettant aux habitants de les rencontrer pour faire connaissance.

Chantier participatif

Les 6 et 7 avril 2019, un chantier bénévole a permis de réaliser un calepinage sur le site du coteau des Petits Sablons. Cet espace, en complément du phare, met en exergue le belvédère et la vue sur le Thouet.

WORKSHOPS ET EXPOSITIONS AVEC LES ECOLES AU CENTRE D'ART

Aquafaune / 13 au 18 février 2017

Première étape de la commande publique en vallée du Thouet, ce workshop est une nouvelle approche d'un projet artistique et pédagogique. Un projet préparatoire plutôt qu'une forme ou un projet, encadré par Yves Chaudouët et Corine Melin. On propose aux cosmonautes des rencontres avec des experts de la rivière, de la géologie, des rencontres publiques. On propose aux élus, aux habitants des rencontres avec les cosmonautes dans le creux de la friche en bas des chemins de chèvres. La tour de contrôle révèle la grande esquisse proposée, l'esprit de l'immersion, de l'invention, sous la forme d'un carnet de réflexion et d'une lecture performance. L'investissement personnel fort et collectif toujours, les formes diverses et originales de la restitution amènent à imaginer pour la commande publique, un groupe d'artistes qui travaillerait en pensant la mixité des écoles, des compétences, des niveaux d'études, des cursus, des objectifs pédagogiques par stratégie incitative, indicielle, énigmatique... Textes et visuels sont envoyés à l'atelier d'édition de l'École Européenne Supérieure de l'Image permettant de constituer 32 pages de l'édition Schmuck n°10, présentée au CAPC, musée d'art contemporain de Bordeaux, lors de l'exposition *Beau Geste Press*.

Avec Camille Allemand, Charlotte Alves, Benjamin Ancelin, Charlotte Beltzung, Gilles Bonnetat, Pauline Bouscayrol, Yves Chaudouët, Lupita Eveno, Victor Givois, Thaïs Guimard, Jules Kirmann, Camille Laurenton, Enora Leguillou, Corine Melin, Justine Ponnelle, Aria Rolland, Shu Rui, Etienne Truong.

En partenariat avec l'École Nationale Supérieure des Arts de Limoges, l'École Européenne Supérieure de l'Image Angoulême-Poitiers, l'École Nationale Supérieure de l'Architecture et du Paysage de Bordeaux.

Décrués des eaux / 18 au 24 novembre 2018

Remonter un peu plus en amont vers la source des eaux. Questionner le rythme, l'écho, les flux aquatiques, la lumière, la vibrance autant que la dissonance du paysage. Capter l'ambiance, les possibles et les enjeux de cet écosystème riche. Ce workshop aborde la seconde tranche de la commande en vallée du Thouet, en immersion autour de l'image et du son. À travers ces médiums, il s'agit de proposer un vocabulaire adapté au territoire proche de la rivière et de prolonger le fil rouge de ce parcours artistique imaginé dans plusieurs communes au bord de la rivière. Ces outils constituent une nouvelle approche du carnet de réflexion réalisé lors du workshop en 2017. Les étudiants sont invités à mettre en lien la découverte d'un territoire, de ses habitants, une réflexion propre autour du paysage rural et de l'implantation prochaine de nouvelles œuvres. Beaucoup d'images et de sons dans l'exposition-restitution du workshop encadré par Laure Subreville. Des ruines surgissent de l'eau puis replongent, un collage sonore envahit la chapelle Jeanne d'Arc, des portraits scrutent le paysage et des cartes postales déclinent des micro-scénarios sensibles. Quelques témoignages pour dire ce temps d'immersion et ce qu'il a nourri, des concepts aux formes.

Avec Raphaël Belliot, Matteo Boulard, Mateo Cebrian, Alexandre Chevrier, Morgane Galichet, Abel Gaucher, Morgane Larousserie, Nona Passiant, Pierre Richard, Lucile Sommereisen, Lou Victor, Mathilde Bernadac, Stéphane Hoppler, Laure Subreville, Flore Tricotelle.

En partenariat avec l'École Européenne Supérieure de l'Image de Poitiers-Angoulême.

Tous les détails dans le dossier de presse sur <https://www.valleeduthouet.fr/parcours-artistique-en-vallee-du-thouet.html> et sur le site du centre d'art :

<http://cac.thouars.fr/workshop/>

<http://cac.thouars.fr/workshop-decrués-des-eaux/>

<http://cac.thouars.fr/commande-publique/>

